



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tel. : 03.82.88.82.88
Fax : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N°5269

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-11 et suivants et R 123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° AT 057 666 18 E 0024, relative à l'extension d'un magasin de vente de produits biologiques, à l enseigne « L'EAU VIVE », dans le bâtiment H, faisant partie d'un groupement d'établissements, situé Parc Commercial du SuperGreen, Zone de la Petite Ovette – 57180 TERVILLE,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 26 octobre 2018,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 31 octobre 2018,

Vu l'avis défavorable émis par les Commissions d'arrondissement pour la sécurité incendie et pour l'accessibilité aux personnes handicapées, lors de la visite avant ouverture du 27 mai 2019,

VU l'avis favorable émis par les Commissions d'arrondissement pour la sécurité incendie et pour l'accessibilité aux personnes handicapées, lors de la contre-visite du 14 juin 2019

ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture de la partie agrandie de la cellule « L'EAU VIVE » située zone de la Petite Ovette, Parc Commercial SuperGreen à Terville, à compter du 14 juin 2019.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.



Fait à Terville, le 14 juin 2019
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Jean-Paul Boulay

Publié et notifié le : **19 JUIN 2019**